

# TARIFS THÉÂTRES

*Document non contractuel*

SPPF

Si vous souhaitez diffuser, dans le cadre de vos spectacles, des phonogrammes déclarés au répertoire social de la SPPF, vous devez conclure un contrat général d'intérêt commun avec la SPPF.

La rémunération est proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé en fonction de la durée d'utilisation des phonogrammes du répertoire social de la SPPF pour le spectacle concerné.

## ❖ Rémunération hors spectacle chorégraphique

Durée d'utilisation	Taux de rémunération
< 1 min	0,05%
1 -3mins	0,10%
3 - 5 mins	0,15%
5-10 mins	0,40%
10-20 mins	0,75%
20 - 40 mins	1,50%
40 - 60 mins	2,50%
60 - 80 mins	3,50%
80-100 mins	4,50%
> 100 mins	6%

## ❖ Rémunération pour les spectacles chorégraphiques

Durée d'utilisation	Taux de rémunération
< 1 min	0,05%
1 - 3mins	0,10%
3-5 mins	0,15%
5-10 mins	0,40%
10-20 mins	0,75%
20-40 mins	1,50%
40 - 60 mins	2,50%
> 60 mins	3%

➤ **Hypothèse 1 : Le producteur n'a pas la responsabilité de la billetterie :**

Le chiffre d'affaires doit s'entendre comme le prix de cession hors taxes<sup>1</sup> par représentation fixé par le Producteur et acquitté par chaque salle de spectacle pour un nombre de représentations données du spectacle cédé, sans exclusion aucune (publicité, parrainage, abonnements, etc.).

En cas de tournée<sup>2</sup>, le Producteur pourra soit déduire du chiffre d'affaires les frais réels engagés pour cette tournée et dûment justifiés, soit réduire le chiffre d'affaires d'un abattement forfaitaire de 35 % au titre de ces frais.

En cas de co-production du spectacle par plusieurs Producteurs, chaque coproducteur s'acquittera auprès de la SPPF de sa quote part de la rémunération due au prorata du partage des recettes prévues dans l'accord de co-production.

➤ **Hypothèse 2 : Le producteur a la responsabilité de la billetterie :**

Le chiffre d'affaires doit s'entendre comme le chiffre d'affaires hors taxes du Producteur pour le spectacle concerné, étant précisé que le chiffre d'affaires hors taxes doit s'entendre comme incluant, notamment, toutes natures de recettes individualisées ou perceptions provenant des représentations théâtrales au cours d'un exercice social, sans exclusion aucune (publicité, parrainage, abonnements, etc.), à l'exception des remises accordées aux abonnés et partenaires commerciaux par rapport au tarif de référence, et déduction faite de la TVA et de la taxe fiscale.

En cas de co-production du spectacle par plusieurs Producteurs, chaque coproducteur s'acquittera auprès de la SPPF de sa quote part de la rémunération due au prorata du partage des recettes prévues dans l'accord de co-production.

➤ **Hypothèse n°3 : Le producteur a conclu un contrat avec le Diffuseur en charge de la billetterie, prévoyant que le paiement à la SPPF sera effectué par le Diffuseur :**

Le chiffre d'affaires doit s'entendre comme le chiffre d'affaires hors taxes du Diffuseur pour le spectacle concerné, étant précisé que le chiffre d'affaires hors taxes doit s'entendre comme incluant notamment toutes natures de recettes individualisées ou perceptions provenant des représentations théâtrales au cours d'un exercice social, sans exclusion aucune (publicité, parrainage, abonnements, etc.) - à l'exception des remises accordées aux abonnés et partenaires commerciaux par rapport au tarif de référence - et déduction faite de la TVA et de la taxe fiscale.

---

<sup>1</sup> On entend par « **Prix de cession hors taxes** » le prix de cession du spectacle, hors frais divers de tournée (voyage, transport et défraiement).

<sup>2</sup> On entend par « **tournée** » les déplacements effectués par un ou plusieurs artistes dans un but de représentation publique d'un spectacle produit ou organisé par le Producteur, sur le territoire français, quel que soit le nombre de représentations et le lieu de représentation, dès lors que les déplacements sont effectifs. Cette définition s'applique également aux représentations isolées ou à celles données dans un seul lieu, sous réserve qu'elles soient organisées par un Producteur ayant par ailleurs une activité régulière d'organisation de spectacles dans le cadre de tournée.